REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité –Travail- Progrès

==========

CABINET DU PREMIER MINISTRE

==========

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT EXECUTIF

Projet de soutien à la mise à jour de la Stratégie National et Plan d'Actions et l'élaboration du 7ème Rapport National sur la Diversité Biologique

Etude sur le potentiel en matière de Diversité Biologique au Niger

Rapport provisoire

Août 2025

Table des matières

Sigles et Abreviations ii
Liste des figures iii
Liste des tableaux iv
Introduction 1
I. Méthodologique 3
1.1. Réunion de cadrage 3
1.2. Revue documentaire 3
1.3. Rencontre avec les acteurs 3
1.4. Traitement et analyse des données 3
1.5. Rédaction du rapport 3
II. Inventaire des potentialités en matière de Diversité Biologique au Niger 5
2.1. Diversité biologique agricole 5
2.2. Diversité Biologique de faune domestique ou d'élevage 8
2.3. Diversité biologique des forêts et plantes ornementales 11
2.4. Diversité biologique de la faune sauvage (Aires protégées et Zones humides) 23
2.5. Diversité Biologique des oasis, cuvettes et oueds 13
III. Menaces sur la Diversité Biologique au Niger 37
3.1. Diversité Biologique agricole 37
3.2. Faune domestique ou d'élevage 37
3.3. Forêts et plantes ornementales 38
3.4. Faune sauvage 38
3.5. Oasis, cuvettes et oueds 39
IV. Défis et contraintes en matière de gestion de la Diversité Biologique au Niger 40
4.1.Défis 40
4.2. Contraintes 40
V. Actions en matière de gestion et valorisation de la Diversité Biologique 41
5.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel 41
5.2. Protection et gestion des aires protégées et des zones humides 41
5.3. Restauration des écosystèmes dégradés 42
5.4. Renforcement de la recherche, de la connaissance et du suivi 42
5.5. Promotion de l'éducation, la communication, l'information et la sensibilisation sur la DB 43
5.6. Valorisation durable de la Diversité Biologique 43
5.7. Mobilisation des ressources financières et partenariats 44
Conclusion 45
Référence bibliographique 46

Sigles et Abreviations

AHA	Aménagements Hydro Agricoles
AP	Aires Protégées
APA	Accès et Partage des Avantages
AWF	African Wildlife Foundation
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CMB	Cadre Mondial sur la Biodiversité
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
DB	Diversité Biologique
DFC/AP	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DFC/PR	Direction de la Faune de la Chasse et des Parcs et Reserves
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
EER	Étude Écologique Rapide
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
INS	Institut National de la Statistique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVM	Organismes Vivants Modifiés
PIB	Produit Interieur Brut
PN	Protocole de Nagoya
CdP	Conférence des Parties
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RIA	Réserve Intégrale des Addax
MESU/DD	Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
RIH	Réserve Intégrale des Hippopotames
RIH	Sanctuaire des Hippopotames ou Réserve Intégrale des Hippopotames
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré
RNNK	Réserve Naturelle Nationale de Kandadji
RNNTT	Réserve Naturelle Nationale du Termit et du Tin Toumma
RTFG	Réserve Totale de Faune de Gadabédji
RTFT	Réserve Totale de Faune de Tamou
MDA	Ministère du Développement Agricole
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WDPA	World Database on Protected Areas
RNNK	Réserve Naturelle Nationale de Kouré,

Liste des figures

Figure 1 : Cultures du mil et du sorgho .....**Erreur ! Signet non défini.**
Figure 2 : Culture du riz dans les AHA à Saga région de Niamey 7
Figure 3 : Quelques espèces de la diversité biologique domestique au Niger 9
Figure 4 : Exemples d'écosystèmes agro forestiers au Niger 12
Figure 5: Quelques espèces d'animaux rencontrées dans les aires protégées du Niger .**Erreur ! Signet non défini.**
Figure 6 : Troupeau de girafe (Girafa Camelopardalis Peralta) dans la Réserve de Biosphère de Kouré 27
Figure 7 : groupe d'une vingtaine d'hippopotames à Firougoune ; (crédit photo Arfou 2020)29
Figure 8 : : un groupe de canard casqué à Firgoun ;(crédit photo : Arfou S. 2020) 33
Figure 9: Répartition régionale du nombre de pied par espèces arboricole 14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de variétés de cultures par espèces cultivées au Niger 5
Tableau 2: Superficies emblavées des principales cultures au Niger de 2019 à 2023 7
Tableau 3: Production des principales cultures au Niger de 2019 à 2023 8
Tableau 4 : Évolution du cheptel national de 2019 à 2023 10
Tableau 5: Effectif de la flore nigérienne connue 19
Tableau 6 : Liste des forêts classées ou Aires protégées forestières 20
Tableau 7 : Liste des Aires Protégées à vocation faunique 23
Tableau 8: Listes des Zones humides du Niger désignées comme sites Ramsar **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 9 : Statut de conservation des espèces 25
Tableau 10 : Effectif des girafes selon le sexe et la classe d'âge en 2023 26
Tableau 11 : Effectifs des hippopotames 30
Tableau 12 : Oiseaux identifiés 31
Tableau 13: Oiseaux observés 33
Tableau 14 : Liste des espèces présentes observées, présentes non observées et disparues 35
Tableau 15 : Effectif des pieds des dattiers 14

Introduction

Situé au cœur de la zone sahélo-saharienne, le Niger est un pays enclavé avec une superficie de 1 267 000 Km2 dont les deux tiers (2/3) sont désertiques. Il possède toutefois des écosystèmes variés, riche en biodiversité, qui fournissent d'importants biens et services considérables aux populations et contribue significativement au développement socio-économique national.

Malgré son importance, cette biodiversité est fortement menacée, principalement par les activités humaines aggravées par les effets des changements climatiques. La dégradation et la perte d'espèces animales et végétales entraînent des conséquences lourdes pour les communautés, tant sur le plan écologique qu'économique.

La conservation de la diversité biologique constitue aujourd'hui un défi majeur à l'échelle mondiale. Ce constat a conduit à l'adoption en 1992 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro. Depuis, de nombreux pays, dont le Niger, ont ratifié cet instrument juridique international en vue de préserver la biodiversité et d'assurer son utilisation durable.

Conscient de ces enjeux, le Niger a signé la CDB le 11 juin 1992 et l'a ratifiée le 25 juillet 1995. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il a élaboré, dès 1998, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), révisée en 2014 afin de tirer des enseignements dans la mise en œuvre de la stratégie et de prendre en compte les aspects liés aux changements climatiques, au genre, à la communication et à la coopération internationale.

Les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux constituent les principaux outils de mise œuvre de la CDB, permettant aux pays d'organiser leur réponse face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité tant au niveau national qu'international. C'est dans cadre que les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la période 2011-2020, pour sauvegarder la biodiversité et les bénéfices qu'elle procure. Arrivé à échéance, ce plan a été remplacé par le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) 2020-2030 de Kunming-Montréal adopté lors de la quinzième Conférence des Parties (CdP15), qui appelle les États parties à réviser ou à mettre à jour leurs stratégies nationales (CDB/COP/Déc /15/6).

C'est dans ce contexte que le Niger a bénéficié d'un appui technique et financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) afin de réviser sa SNPA/DB.

Dans le cadre de cette révision, plusieurs études devant contribuer à l'élaboration de la SNPA/DB révisée ont été lancées dont celle relative à l'évaluation du potentiel et menaces sur la DB au Niger. L'étude a pour objectif global de contribuer à la révision de la Stratégie Nationale et son Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Il s'agit spécifiquement de : (i) faire la revue du potentiel en matière de biodiversité au Niger ; (ii) identifier les menaces qui pèsent sur la biodiversité au Niger ; (iii) faire un état de lieu des défis et les contraintes en matière de gestion de la biodiversité en se basant sur les orientations du cadre mondial de la biodiversité ; (iv) formuler des propositions de valorisation de la biodiversité en se basant sur les perspectives mondiales et nationales en matière de biodiversité ; (v) proposer des actions pour la gestion durable de la biodiversité.

Le présent document tient lieu du rapport d'étude sur le potentiel de la DB au Niger et est structuré en cinq (5) parties à savoir : (i) rappel des objectifs et démarche méthodologique ; (ii) inventaire du potentiel en matière de DB au Niger ;(iii) Menaces sur la DB au Niger ; (iv) défis et contraintes en matière de gestion de la DB au Niger ; (v) Actions en matière de gestion de la DB possibilités de valorisation de la DB.

I. Méthodologique

l'approche méthodologique adoptée repose sur cinq (05) étapes principales :

- réunion de cadrage ;
- revue documentaire ;
- rencontre avec les acteurs clés ;
- traitement et analyse des données et rédaction du rapport.
- rédaction du rapport

1.1. Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a regroupé le Secrétariat Exécutif du CNEDD, (commanditaire de l'étude) et le consultant. Elle a pour but de clarifier les termes de référence notamment les objectifs de l'étude, les résultats attendus et les livrables. Au cours de cette dernières, le commanditaire a donné des orientations au consultant pour la conduite de l'étude .

1.2. Revue documentaire

Cette étape a consisté à l'identification et l'exploitation des documents en rapport avec la DB au Niger notamment : les rapports nationaux sur la gestion des ressources naturelles, les politiques et stratégies nationales et sectorielles, les rapports d'études et d'activités en lien avec la DB, pour constituer une base d'informations essentielles sur la DB.

1.3. Rencontre avec les acteurs

Cette étape a consisté en des entretiens avec les acteurs en charge de la gestion des ressources naturelles en général et de la DB en particulier. Il s'agit principalement des institutions étatiques (ministères sectoriels des institutions de recherche et de formation) du secteur privé et de la Société Civile. Cette rencontre a permis de recueillir des données complémentaires sur la DB .

1.4. Traitement et analyse des données

Les données collectées ont été traitées à l'aide du tableurs Excel et présentées sous forme des tableaux . Ensuite, ces derniers ont fait l'objet d'une interprétation.

1.5. Rédaction du rapport

Un rapport provisoire de l'étude a été élaboré et soumis au commanditaire de l'étude pour des observations de conformité avant sa soumission à un atelier de validation. Les observations et

amendements issus de l'atelier de validation ont été pris en compte pour aboutir à un rapport final.

II. Inventaire des potentialités en matière de Diversité Biologique au Niger

La diversité Biologique au Niger se répartie dans cinq (05) grands ensembles, que sont : (i) Diversité biologique agricole ; (ii) Diversité Biologique de la faune domestique ou d'élevage ; (iii) Diversité biologique de la faune sauvage (Aires protégées et Zones humides) ; (iv) Diversité biologique des forêts et plantes ornementales ; (v) Diversité Biologique des oasis, cuvettes et oueds.

2.1. Diversité biologique agricole

La diversité biologique agricole est dominée par les principalement par cultures céréalières que sont les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, fonio) et les cultures de rente (niébé, arachide, oignon voandzou, sésame, oseille, souchet, tomate, coton, etc.). La diversité génétique des principales cultures pratiquées se caractérise par l'existence de plusieurs variétés ou cultivars. On dénombre environ 125 variétés, dont 35 variétés du mil, 14 variétés de niébé, 20 variétés du riz, 15 variétés d'arachide et 10 variétés du sorgho (MAG, 2021).

Le Tableau 1 donne le nombre de variétés de la diversité biologique agricole.

Tableau 1 : Nombre de variétés de cultures par espèces cultivées au Niger

Espèces	**Noms commun**	**Nombre de variétés**
Pennisetum glaucum	Mil	35
Vigna unguiculata subsp *unguiculata*	Niébé	14
Oryza sativa (	Riz)	20
Arachis hypogaea	Arachide	15
Sorghum bicolor	Sorgho	10
Manihot esculenta	Manioc	6
Solanum lycopersicum	Tomate	4
Zea mays	Maïs	6
Sesamum indicum	Sésame	4
Solanum tuberosum	Pomme de terre	8
Allium cepa	Oignon)	3
Total		**125**

Source : MAG, 2021

Par ailleurs, il existe d'autres variétés de cultures, notamment le fonio, le voandzou, le sésame, l'oseille, le souchet et le coton. Les principales cultures pluviales sont dominées par les

céréales (mil, sorgho, riz, maïs fonio) et des cultures de rente (niébé, arachide, voandzou, sésame, oseille, souchet, coton). Le mil et le sorgho (Figure 1) occupent environ 90 % des terres cultivées. Selon l'INS en 2024, les superficies emblavées en mil et en sorgho sont estimées respectivement à 6 736 592 ha et 3 535 264 en 2023 et 6 998 776 ha (INS, 2024) (Tableau 2) avec des productions de 3 161 868,0 Tonnes et 1 700 908 Tonnes (Tableau 3).



Figure 1 : Culture du milEn irrigué, on note principalement les cultures du riz (Figure 2) et du blé dans les Aménagements Hydro Agricoles (AHA) et des cultures maraîchères dont l'oignon, la tomate, le chou, le piment, le poivron, la pomme de terre etc. A ces cultures, il faut ajouter une gamme d'espèces et de variétés utilisées comme cultures fruitières (manguiers, agrumes, dattiers, etc.) et industrielles (canne à sucre, tabac, coton) (CNEDD, 2024a). Aussi, la filière ''Moringa'' prend de plus en plus d'importance depuis la promotion officielle de sa culture lors de la fête de l'arbre, édition 2021.



Figure 2 : Parcelle de riz dans les AHA à Saga région de Niamey

La diversité génétique au sein des espèces végétales est plus connue pour les espèces cultivées telles que le mil, le sorgho, le niébé, le sésame, l'arachide et le voandzou. Ainsi, la diversité génétique de plus de 50 espèces cultivées a été décrite au plan morphologique et botanique par le système national de recherche agronomique.. Pour les centaines d'espèces spontanées diversement utilisées par les populations, la diversité intra spécifique est très peu étudiée (CNEDD, 2024a).

Tableau 2: Superficies emblavées des principales cultures au Niger de 2019 à 2023

Cultures	Superficie (ha)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mil	6 831 217	6 743 482	6 145 774	6 780 623	6 736 592
Sorgho	3 746 760	3 672 164	3 519 085	3 786 257	3 535 264
Riz	12 451	11 264	12 566	20 878	20 712
Maïs	8 317	8 481	10 467	13 787	14 264
Fonio	10 227	8 369	7 660	8 880	8 188
Niébé	5 721 337	5 719 499	5 819 043	5 851 214	5 501 565
Voandzou	68 073	81 240	79 620	102 961	74 179
Oignon	3 178	3 467	4 103	5 646	4 684
Manioc	18 121	22 108,7	25 851	ND	6 638
Patate douce	6 233	6 993,5	7 331	ND	2 082
Pomme de terre	6 596	7 571,4	8 187	ND	ND

Source INS, 2024

Tableau 3: Production des principales cultures au Niger de 2019 à 2023

Cultures	Production annuelle (Tonnes)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mil	3 270 453	3 508 903	2 180 188	3 656 958	3 161 868
Sorgho	1 894 820	2 132 295	1 207 237	2 100 697	1 700 908
Riz	27 951	27 949	22 397	50 796	42 981
Maïs	5 714	6 419	5 681	9 333	9 410
Fonio	6 046	5 673	4 015	6 050	5 677
Niébé	2 380 068	2 629 772	1 656 054	2 865 884	2 149 205
Voandzou	44 807	55 570	41 190	61 753	46 042
Oignon	90 919	98 165	106 494	160 227	115 353
Manioc	513 671	658 234	778 330	ND	129 625
Patate douce	173 171	235 635	226 680	ND	27 751
Pomme de terre	198 392	235 635	255 952	ND	ND

Source INS, 2024
ND: Non Disponible

2.2.Diversité Biologique de faune domestique ou d'élevage

Les espèces animales domestiques du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Cependant, il existe une variabilité intra spécifique au sein de chacune de ces espèces (CNEDD, 2020).

Espèces	**Noms communs**	**Races**
Bos indicus	Zébu	5 races (Azawak, bororo, Djelli, Yakanaye ou White Fulani et Gudali)
Bos taurus	Bœuf domestique / Vache / Taureau	Kouri
Ovis aries	Mouton (Brebis, Bélier, Agneau)	Oudah, Ara-ara/targui, Bali bali, Balami, Koundoum, Dane-Zaila et Hadine
Capra hircus	Chèvre (Bouc, Chevrette, Cabri)	chèvre du Sahel et la chèvre rousse de Maradi
Camelus dromedarius	Dromadaire	Azawak, Yoria, Azarghaf et Berabish
Equus caballus	Cheval (Jument, Poulain, Étalon	Dan Baguézam, Manga, Gobir
Gallus gallus domesticus	Poule domestique / Coq / Poulet	3 races au moins
Numida meleagris	Pintade commune / Pintade de Numidie	4 races

Source : CNEDD, 2014 et CNEDD 2020

Pour certaines de ces espèces, le Niger compte une gamme de variété de races adaptées localement et certaines font l'objet de travaux de sélection ou de purification depuis des décennies, cas des bovins de race Azawak et de la chèvre rousse de Maradi (Figure 3).



Figure 3 : Troupeau de Chèvre rousse dans le Centre de Mise en Commun à Maradi

Aussi, certaines de ces races animales sont hautement recherchées dans la sous région pour leurs aptitudes bouchères et laitières ainsi que pour la qualité de leurs peaux. C'est le cas des moutons Balami et Bali Bali, des zébus Azawak, Goudali, Bororo et de la chèvre rousse de Maradi (CNEDD, 2014). Au niveau de la volaille, bien que les éleveurs traditionnels arrivent à différencier les "races locales", il est difficile de donner une description adéquate de ces races aviaires locales avec toutes les caractéristiques sur des bases scientifiques, cela veut dire que certaines races peuvent s'éteindre sans qu'on ne s'en rende compte (CNEDD, 2014).

Par ailleurs, le cheptel national des mammifères est estimé à 60 659 804 têtes en 2023, réparties comme suit : 19 221 730 bovins, 15 139 185 ovins, 22 031 304 caprins, 1 932 236 camelins, 266 105 équins et 2 069 244 asins (INS, 2024). Quant aux volailles, leur effectif était estimé à 19 209 000 têtes en 2019 (CNEDD, 2024b). Entre 2019 et 2023, le cheptel des

mammifères a connues une augmenté de 10,14 %, passant de 50 528 786 têtes en 2019 à 60 659 804 en 2023 (INS, 2024)

Le Tableau 4 donne l'évolution du cheptel national de 2019 à 2023.

Tableau 4 : Évolution du cheptel national de 2019 à 2023

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Bovins	15 225 410	16 138 935	17 107 271	18 133 707	19 221 730
Ovins	13 192 925	13 654 678	14 132 592	14 627 232	15 139 185
Caprins	18 108 126	18 832 451	19 585 749	20 369 179	22 031 304
Camelins	1 834 943	1 858 797	1 882 961	1 907 440	1 932 236
Equins	255 721	258 279	260 861	263 470	266 105
Asins	1 911 661	1 949 895	1 988 893	2 026 465	2 069 244
Total	50 528 786	52 693 035	54 958 327	57 327 493	60 659 804

Source :INS, 2024

Cet élevage se pratique sur des terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire (ME, 2022). Les systèmes de production comprennent : (i) des systèmes de production agro-pastoraux ; (ii) des systèmes de production pastoraux et (iii) des systèmes intensifs de production animale (ME, 2022). La croissance du cheptel sur cette période est globalement positive, avec des variations selon les espèces. Les bovins et caprins affichent des hausses significatives, témoignant de leur importance dans la production animale et économique. La progression plus modérée des camelins et équins reflète leurs rôles spécifiques dans le pastoralisme et l'agriculture.

En outre, l'élevage emploie près de 87% de la population active, soit en tant qu'activité principale (20 % de la population vivent exclusivement de l'élevage), soit comme activité secondaire après l'agriculture. C'est la composante la plus dynamique de l'économie et porteuse de croissance du secteur primaire avec une contribution des productions animales de près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 35% au PIB agricole, le plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo- pastoraux avec 22%. Il constitue la seconde source de recettes d'exportation du Niger après les industries extractives. Son apport est de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaire (ME, 2022) .

2.3.Diversité biologique des forêts et plantes ornementales

2.3.1. Formations Forestières

La superficie des formations forestières au Niger est estimée à 3 979 520 ha dont 1 079 700 ha de forêts, (FAO, 2020). Ces formations forestières se composent notamment de :

2.3.1.1. Formations forestières des plateaux

Elles sont composées des brousses tigrées et autres formations diffuses. Ces types de formations, principalement rencontrées dans l'ouest nigérien se retrouvent également dans le centre et le sud-est du pays. Composées à plus de 90% de combrétacées (*Guiera senegalensis, Combretum micranthum , Combretum nigricans et Combretum glutinosum*), les formations contractées des plateaux représentent le type de végétation forestière dominant au Niger.

2.3.1.2. Forêts de bas-fonds inondables

Elles sont localisées dans les dépressions, la texture des sols est marquée par une forte proportion d'argile relativement imperméable. Ces formations, où prédominent des espèces épineuses comme *Acacia nilotica, Acacia raddiana*, *Acacia ehrenbergiana* se rencontrent notamment dans les régions de Zinder, Tahoua et de Tillabéri. Ces formations se caractérisent aussi par leur forte densité ainsi que par leur grande capacité de régénération.

2.3.1.3. Formations forestières des plaines sableuses

Les formations forestières des plaines sableuses sont constituées de savanes sèches sahélo-soudaniennes très clairsemées dominées par les combrétacée*s*, comme celle de Baban Rafi (Maradi), ou celle de Takiéta (Zinder). En plus des formations à combrétacées, ils s'y développent également d'importants peuplements à *Acacia raddiana, Acacia senegal Piliostigma reticulatum, Prosopis africana, Sclerocarya birrea* et *Leptadenia pyrotechnica* particulièrement dans les régions de Zinder et Diffa.

2.3.1.4. Parcs agroforestiers

Il s'agit des paysages agraires où des arbres adultes qui sont disséminés dans les champs cultivés ou des jachères récentes. La situation de ces types de formations est certes très peu connue, mais dans certaines régions elles constituent un potentiel forestier très important. Du fait que leur développement soit intimement lié aux activités agricoles, les parcs agroforestiers se retrouvent principalement dans la bande sud du pays, à des densités variantes entre 10 et 100 pieds /ha selon les espèces. Les principaux types de parcs agroforestiers rencontrés sont les doumeraies, les rôneraies, les parcs à *Faidherbia albida*, à *Parinari macrophylla*, à

Piliostigma reticulatum, à *Combretum glutinosum*, à *Balanites aegyptiaca*, à *Butyrospermum parkii* et à *Prosopis africana*.



Figure 4 : Exemples d'écosystèmes agro forestiers au Niger

2.3.1.5. **Forêts galeries**

Les forêts galeries sont des formations spécifiques qui n'ont pas fait l'objet de caractérisation ou d'étude détaillée au Niger. Ces formations résulteraient des modifications du cycle terrestre de l'eau à l'échelle du paysage (versants des rivières et des ravins) qui a des implications sur les dynamiques de croissance des formations forestières. Au Niger, on trouve principalement les forêts galeries le long du Dargol et de la Komadougou Yobé, Mégrou, Tapoa, Sirba. Les espèces forestières dominantes sont : *Mitragyna inermis*, *Piliostigma reticulatum*, *Diospyros mespiliformis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*, *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca* et *Faidherbia albida*.

2.3.1.6. **Plantations forestières**

Elles constituent l'une des plus importantes actions initiés après les sécheresses des années soixante-dix, pour réhabiliter et améliorer l'environnement. En effet, les premiers projets forestiers ont surtout privilégié le développement des bois de villages, les ceintures vertes et l'enrichissement des terres de cultures. Les espèces les plus utilisées sont *Acacia senegal, Azadirachta indica, Prosopis juliflora, Eucalyptus sp, Cassia sp*, etc.

2.3.1.7. Formations forestières spécifiques

Elles sont constituées de palmeraies (rôneraie de Gaya, Palmeraie du Goulbi Kaba et du Kawar etc.) et de gommerais principalement dans les régions de Diffa, de Maradi, Tillabéri et de Zinder.

2.3.2. Diversité Biologique des oasis, cuvettes et oueds

Bien qu'importante, la diversité biologique des oasis, cuvettes et oueds a été très peu étudiée. Aucun recensement général des palmiers dattiers en territoire nigérien n'a été effectué en dehors des études sectorielles et de l'inventaire du palmier dattier mené par C. Lenormand à l'INRAN en 1987. Les travaux réalisés par le Professeur Munier remontent à l'époque coloniale de sorte que l'état actuel des connaissances sur cette dernière est très limité.

Ce potentiel phoenicicole est repartit sur trois (3) zones à savoir :

- la zone traditionnelle ;
- la zone à cuvettes ;
- la zone marginale.

Dans les trois zones oasiennes du Niger, les oasis sont réparties de façon dispersée dans le désert (au Kawar-Agram-Djado), le long des oueds (à In Gall et dans l'AÏR), dans les cuvettes (à Zinder et Diffa) et dans la Korama (Zinder : Mirriah Matameye, Kantché, Magaria). On les retrouve aussi à l'état de nature surtout dans le désert et certaines cuvettes oasiennes. Il existe trois types d'oasis qui peuvent être distinguées au Niger :

- les oasis d'oued ou de vallée ;
- les oasis de nappes ;
- les oasis de cuvettes.

Sur le plan variétal, au niveau de la zone traditionnelle, Lenormand (1987) a inventorié une vingtaine de variétés dans ces zones. Les systèmes de production s'organisent autour de ses variétés dans ces zones et constituent un héritage qu'il convient de bien connaître. Il se pratique à travers deux activités majeures :

- une arboriculture irriguée constituée de palmiers dattiers dans laquelle l'état des plantations présente une grande diversité ;
- une agriculture irriguée sous les dattiers et qui fournit des aliments et des revenus complémentaires. Il s'agit surtout de cultures maraîchères et céréalière (surtout du blé melon, tomates, oignons, pomme de terre, maïs, etc).

Selon Jahiel (1996), le nombre de dattiers est estimé à 720 000 pieds en 1996 (Tableau 15).et d'après les résultats du Recensement Général de l'Agriculture et le Cheptel (RGAC) effectué

par les Ministères du développement agricole et de l'élevage, les peuplements des dattiers au Niger est estimé à **485 562** pieds en 2008 (Figure 8). Ce qui montre une baisse assez nette du nombre des dattiers entre 1996 et 2008.

Tableau 15 : Effectif des pieds des dattiers

Zone	Nombre de pieds de dattiers
Air-Ingall	70 000
Agram- Djaddo-Kawar	350 000
Damagaram	100 000
Manga	200 000
Total	**720 000**

Source : Aboubakar G., 2016

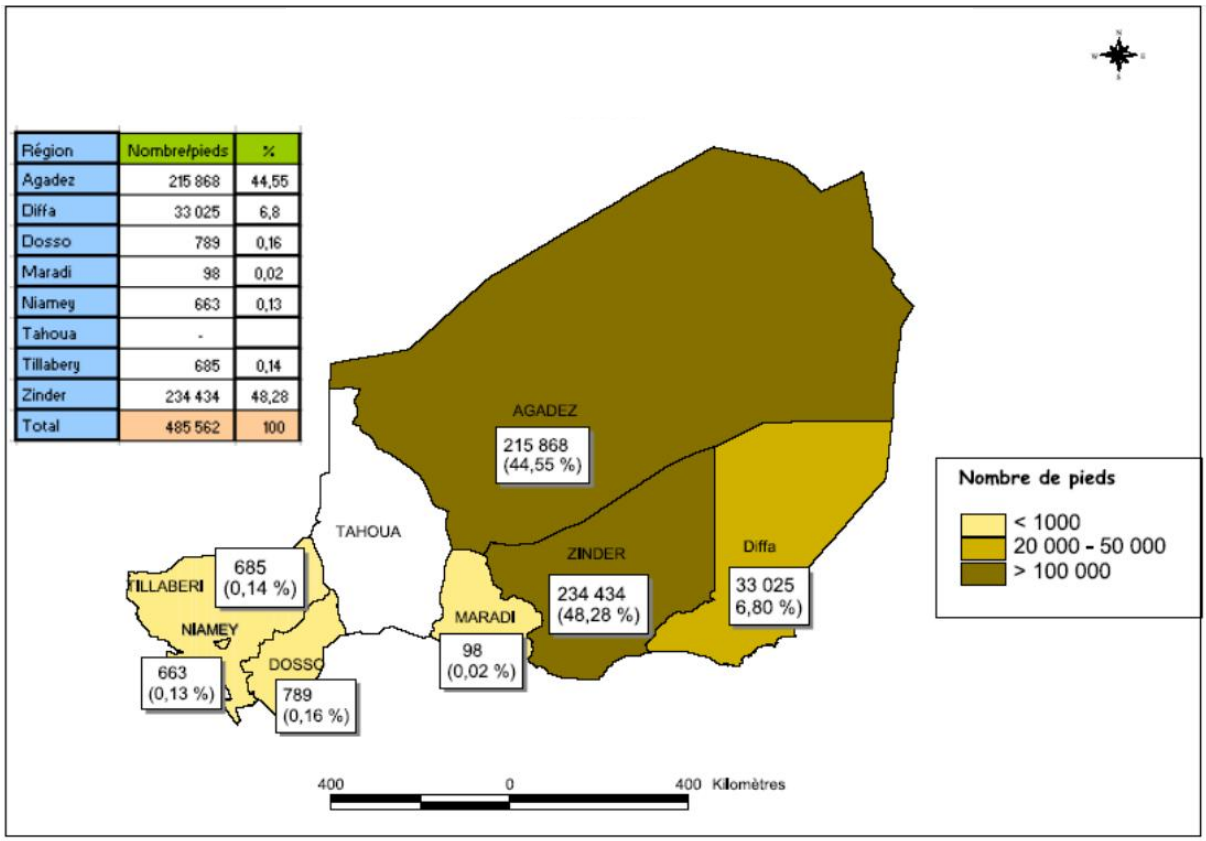


Figure 10: Répartition régionale du nombre de pied par espèces arboricole

(source recensement général de l'agriculture 2008).

2.3.2.1. Différents types d'oasis

On distingue trois (3) types d'oasis au Niger :

2.3.2.1.1. Oasis d'oued ou de vallée

C'est le cas des oasis d'In Gall et de l'Aïr. Ici l'approvisionnement en eau des palmiers dattiers est assuré à partir de la nappe superficielle, qui est alimentée par des oueds ou kori en saison pluvieuse, le captage de l'eau se faisant grâce à des puits dont la profondeur varie de 1 à 11 m, creusés près du kori ou à l'intérieur des palmeraies dans les jardins. Les palmeraies sont très dépendantes des crues du kori. Les grands dattiers ont leurs racines directement en contact avec la nappe phréatique superficielle. Ils comptent près de 420 000 dattiers et viennent en 3ème rang d'importance derrière le Tchad et la Mauritanie pour la zone Sud-Sahara. Nombreuses et dispersées, les palmeraies de la région d'Agadez s'étagent en altitude depuis celles des plaines d'In Gall (595m), de Telwa (535m), de Timia (1100m) en passant par celles d'Aouderas, de Tabelot-Afassas (900m) pour atteindre les plus élevées, c'est à dire celles des Bagzanes (1500m). Elles sont établies sur les terrasses du lit des oueds aux dépens d'une galerie forestière. Elles sont constituées de :

- **les palmeraies de la vallée ou kori de Telwa :** Elles s'étendent sur environ 30 km en bordure du kori de Telwa. Ces palmeraies comprennent 26 000 palmiers.
- **les palmeraies d'Aouderas :** La plupart des palmeraies de cette localité sont presque abandonnée et sans soin. Il ne reste que quelques pieds 15 000 pieds entretenus à proximité du village.
- **La palmeraie d'Afassas :** Les palmiers sont bien repartis, environ 5000 pieds.
- **La palmeraie de Timia :** Elle est très importante et constitue un long cordon qui s'étend sur plusieurs kilomètres tout au long du kori. Elle compte environ 30 000 dattiers de belle végétation.

2.3.2.1.2. L'oasis de Tabelot

C'est la palmeraie la plus importante et la plus entretenue de l'Aïr. Elle s'étend du Nord au Sud sur plus de 50 km et compte un peuplement de dattiers estimé entre 27 000 et 30 000 pieds. Dans cette oasis de 3 000 jardins maraîchers privés, toute la population vit et travaille dans la production maraîchère (oignons, ails, tomates, poivrons) .

2.3.2.1.3. Les oasis des montagnes (Monts Bagzan)

Elles sont situées essentiellement sur les Monts Bagzan. C'est un type d'oasis au Niger qui se caractérisent par des conditions spécifiques : grande quantité d'eau, climat plus doux, l'isolement.

2.3.2.1.3.1. La palmeraie d'In Gall

Cette palmeraie présente un caractère spécifique car les usagers possèdent un savoir faire unique pour le Niger. En effet ces derniers pratiquent une sélection rigoureuse des variétés, notamment par le sevrage et la fécondation manuelle des dattiers. Les dattes d'In Gall sont de très bonne qualité et jouissent d'une grande réputation grâce à leur variété molle dite « Almadeina ». Le nombre de dattiers est d'environ 2 500 pieds dont 500 stipes de grandes tailles.

2.3.2.1.3.2. **Oasis de nappes**

Ces oasis sont localisées dans le Kawar, l'Agram (Fachi) et le Djado dans le département de Bilma. Elles puisent l'essentielle de leur ressource en eau à partir des sources ou nappes d'eau anciennes qui ne sont pas alimentées par les pluies de surfaces *(Source : Giancarlo Pini : Les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux du Niger).* Ce sont de très belles palmeraies abondamment irriguées grâce aux sources et elles constituent un long chapelet s'étirant sur près de 300 km de Fachi à Djado en passant par Bilma. Ce sont des palmeraies très anciennes. Elles sont hétérogènes, en touffe, sans entretien et sans aucun alignement. Le nombre approximatif des palmiers est de 350 000 pieds.

2.3.2.1.3.3. Oasis de cuvettes

Il s'agit principalement des oasis du Damagaram (départements de Gouré, Mirriah, Magaria, Kantché, Dungass et Damagaram Takaya) et du Manga (départements de Maïné Soroa et Goudoumaria) où les dattiers s'approvisionnent en eau dans de nombreuses cuvettes oasiennes. Ces oasis se retrouvent dans des vastes plateaux sableux constellés de cuvettes qui sont de petites dépressions assez profondes et plus ou moins circulaires, et de bas-fonds allongés qui auraient pour origine le réseau d'écoulement de nombreux cours temporaires (Koris) qui devaient exister il y a plusieurs années.

Les cuvettes sont caractérisées selon la profondeur de la nappe phréatique. Ainsi, on distingue trois types de cuvettes bien définies, avec des potentialités agricoles différentes (JAHIEL, 1998) :

2.3.2.1.3.4. Cuvettes à eau profonde

Elles font rarement l'objet d'exploitation continue et sont le plus souvent fréquentées par les éleveurs Peulhs qui y font paître leurs troupeaux. Ce sont des lieux de prélèvement du bois de

chauffe et de matières premières telles que les palmes et les folioles de palmier Doum pour les activités de sparterie ;

2.3.2.1.3.5. Cuvettes à eau intermédiaire

La nappe phréatique y est située en moyenne à 2,5 ou 3 mètres de profondeur. La mise en culture de ces cuvettes nécessite le recours à des systèmes d'irrigation ;

2.3.2.1.3.6. Cuvettes à eau affleurante :

La richesse des sols et la proximité de la nappe permettent aux agriculteurs de la zone d'y développer une agriculture diversifiée palliant les déficits des cultures pluviales. Ces oasis de cuvettes se trouvent dans les régions de Zinder et Diffa.

2.3.2.1.4. Cuvettes à palmeraies de la région de Zinder

Ce sont des cuvettes oasiennes arrosées grâce à des sources et/ou par remontée capillaire permanente. Les oasis sont éclatées, non groupées en bande : on trouve des dattiers éparpillés, dispersés et parfois groupés notamment dans le département de Kantché. La région de Zinder comporte des bas-fonds dans un ancien massif dunaire, le fond de ces bas-fonds est généralement occupé par une mare permanente de faible profondeur qui est souvent envahie par des roseaux du genre typha. Les bords des cuvettes sont plantés de canne à sucre, puis en s'élevant, de manioc, patate douce, puis dattiers. Le sol cultivé en partie basse est généralement constitué de sédiments très fertiles.

Les peuplements des dattiers sont jumelés aux peuplements des palmiers Doum (Gouré, Guidiguir, Dogo, Guidimouni, Wacha, Tassaou, Moussari, Jan Birgi, Kakibaré, Hamdara, Fadari,…) dans presque toutes les localités à dattiers de la région, ces zones exploitées en cultures irriguées : canne à sucre, patate douce, manioc, courge et autres légumineuses. Les Palmeraies sont aussi dispersées ou clairsemées dans les cuvettes affleurantes (Guidimouni, Hamdara, Fadari, Wacha, Jan Birgi, Dogo, Gouna, Zarmou etc.). Ces palmeraies sont également réparties dans les bas-fonds autour des mares dans les anciens lits des cours d'eau au niveau des départements de Kantché, Mirriah, Gouré, Magaria, Dungass et Damagaram Takaya. Enfin des palmeraies sont plus localisées au Sud, au Sud-Est, au Sud-Ouest et à l'Ouest dans les départements ou communes.

Le cycle de production du dattier dans cette zone est double et les palmiers sont très productifs. Ils donnent des dattes molles et demi-molles commercialisées sans aucun conditionnement. Les semis de noyaux sont effectués dans les localités où le niveau phréatique se trouve à faible profondeur.

2.3.2.1.5. Palmeraies à cuvettes de la région de Diffa

Les palmeraies de cette région sont principalement localisées dans les départements de Mainé Soroa, Goudoumaria, et dans une moindre mesure dans celui de N'Guigmi. Dans les départements de Goudoumaria et Mainé Soroa se trouve plus d'une centaine de cuvettes. Le problème d'eau ne se pose pas car les palmeraies évoluent dans les cuvettes où la nappe d'eau en général se situe entre 2 à 4 mètres de profondeur. Le système de captage est constitué des puits maraîchers de typologie différente. Le système d'exhaure est composé de puisettes, de chadoufs, de dalous et de pompes manuelles Niyya Da Kokari. Les systèmes de distribution sont le système à canaux en terre et le système de poquet par poquet.

Ici les palmiers dattiers sont presque spontanés et cohabitent le plus souvent avec de nombreux peuplements de palmiers doums. L'expertise des peuplements de dattiers existants est très significative et révèle un parfait comportement de la plante dans ce biotype favorable où la double floraison annuelle est courante (Lenormand, 1985). Les dattiers sont issus de semis de noyaux. Les pieds mâles sont conservés ; ils constituent par conséquent 50% des peuplements. La technique de pollinisation artificielle n'étant pas connue, le taux de fertilisation est donc très bas et les régimes ne portent en général que quelques dattes éparses. Les densités sont souvent très fortes et le travail minimum d'entretien n'est pas effectué. L'état phytosanitaire dans cette région est bon, mais on enregistre l'apparition de la cochenille blanche. De même d'importants dégâts sont causés par les roussettes et les singes. Plusieurs cultures sont développées dans les cuvettes oasiennes : le blé, le maïs, le manioc, la patate douce, le poivron, l'oignon et les fruitiers (dattier, manguier, agrume, etc.). Mais le manioc et le dattier sont de loin les spéculations dominantes.

On enregistre plusieurs interventions de grande envergure qui ont beaucoup contribué à l'amélioration de l'agriculture oasienne et à l'amélioration des conditions de vie des paysans oasiens. Il s'agit notamment du « Projet Palmeraie Diffa » installé à Kojiméri au cours de la période 1988-1992. Ce projet de recherche développement basé à la station INRAN de Kojiméri a permis de formuler des thèmes techniques adaptés pour l'amélioration de la productivité des palmiers dattiers. Ce fut également le cas du « Projet de Mise En Valeur des Cuvettes Oasiennes de Goudoumaria (MEVCO) » qui s'inscrivait dans la suite du Projet Palmeraie Diffa. Avant l'intervention du projet en 1993, de nombreuses cuvettes étaient abandonnées ou peu exploitées ; elles étaient menacées d'ensablement. Le peuplement de palmiers dattiers était pourtant bien présent dans les cuvettes mais les dattes produites étaient de qualité médiocre et valorisées uniquement par la cueillette.

2.3.2.2. Dallos

2.3.2.2.1. Dallol Maouri

2.3.2.2.2. Dallos Foga

2.3.2.2.3. Dallol Bosso

2.3.2.3. Formations inter-dunaires

2.3.2.4. Formations intermontagneuses

2.3.2.5. Dilia ou vallées fossiles

2.3.2.6. Forêts rupicoles

2.3.3. Végétaux inférieurs

La flore nigérienne, comprend 2 274 espèces végétales en 1998 (Tableau 5). A cela s'ajoutent 487 espèces d'algues découvertes par Djima en 2013 soit un total de 2 761 espèces végétales. Le groupe des Angiospermes qui est le mieux exploré comprend 1 570 espèces (56,86). Les algues, avec 1 034 espèces (37,45 %), témoignent de la richesse des milieux aquatiques et humides. Les champignons (71 espèces, soit 2,57%), bactéries (38 espèces, soit 1,38 %) et virus (24 espèces, soit 0,87 %) ont été très peu étudiés jusqu'ici, d'où les faiblesses des effectifs correspondants. Quant aux bryophytes (10 espèces, soit 0,36 %) et ptéridophytes (14 espèces, 0,51 %), leur faible proportion s'explique par des conditions climatiques peu favorables à leur développement.

Tableau 5: Effectif de la flore nigérienne connue

Désignation	Nombre d'espèces
Virus	24
Bacteries	38
champignons	71
Algues	1034
Bryophytes	10
Ptéridophytes	14
Angiospermes	1570
Total	**2 761**

Source : Saadou 1998 et Djima 2013

Un grand effectif des espèces de l'embranchement des Angiospermes sont d'utilisations connues et exploitées (souvent fortement) pour le bien-être de l'homme. Il y a près d'une centaine d'espèces cultivées sous pluies ou sous irrigation pour 210 espèces présentant un grand intérêt dans le régime alimentaire de la population, particulièrement pendant les périodes de disette et de famine. En outre, 235 espèces sont utilisées dans l'alimentation du bétail, 270 en pharmacopée traditionnelle, et 127 espèces dans l'artisanat (Saadou et Garba, 1997 ; Garba, 1998). Il faut noter que ces effectifs ne tiennent pas compte des espèces à usages multiples mais traduisent bien l'ampleur de l'utilisation de ces espèces.

La flore du Niger comprend uniquement une espèce endémique de l'Aïr (*Rhynchosia totta*), mais le territoire fait partie de l'aire d'endémisme d'une vingtaine d'espèces : *Digitaria iburrua, Rhynchosia totta, Commicarpus montanus, Astragallus pseudotrigonus, Aeschynomene vogellii, Fagonia isotricha, Fagonia flamandii , Lotononis platycarpos, Reseda villosa, Crotalaria saharae, Pulicaria volkonskyana, Myrtus nivellii, Danthonia fragilis, Tribulus ochroleuca, Olea laperrini, Aristida acutiflora, Caralluma venenosa, Nucularia perrinii, Annona glauca, Senecio perrottetii*. Les deux (2) dernières espèces sont endémiques de l'Afrique de l'Ouest. Saadou (1998) souligne que *l'espèce Ipomoea tuberculata* est connue en Afrique de l'Ouest seulement au Niger et que l'espèce *Crotalaria lathyroides* a été récoltée pour la première fois à l'intérieur des terres au Niger (Saadou M., 1998).

Les forêts classées

L'essentiel de ces espèces se retrouve dans les soixante Sept (67) forêts classées du Niger (Tableau 6) totalisant une superficie de **214 917 ha.**

Tableau 6 : Liste des forêts classées ou Aires protégées forestières

Nom de la Forêt Classée	Superficie en Ha	Latitude	Longitude	Année de création
Forêt Classée de Dabaga	1050	17,3	8,12	1959
Forêt Classée de Debinoa	270	13,63	11,53	1939
Forêt Classée de Dinia	625	13,6	11,76	1938
Forêt Classée de Goudiou	92	13,31	11,76	1952
Forêt Classée de Kolol	1120	13,7	11,73	1942
Forêt Classée de Mounouck	61000	13,7	11,95	1941

Nom de la Forêt Classée	Superficie en Ha	Latitude	Longitude	Année de création
Forêt Classée de Mboo	187	13,6	11,62	1938
Forêt Classée de Sissi	1325	13,76	11,82	1935
Forêt Classée de Aribourdouram	4100	13,73	11,6	1939
Forêt Classée de Gaoura	133	13,35	12,06	1942
Forêt Classée de Loulouno	1050	13,7	11,53	1941
Forêt Classée de Tansoukoua	1395	13,65	11,65	1941
Forêt Classée de Koulou	2060	12,22	3,08	1948
Forêt Classée de Bana	736	12,09	3,52	1955
Forêt Classée de Fogha Beri	4438	12,35	3,37	1948
Forêt Classée de Gorou Bassounga	9970	11,9	3,43	1937
Forêt Classée de Chabare	795	13,74	8,22	1952
Forêt Classée de Dan Gado	4300	13,51	7,63	1951
Forêt Classée de Dan Kada	5190	13,54	7,67	1951
Forêt Classée de Birni Lalle	48	14,43	6,77	1951
Forêt Classée de Dan Gado Karazomi	134	13,65	6,84	1952
Forêt Classée de Dammadatchi	4,4	13,67	6,76	1952
Forêt Classée de Guidan Roumji	2100	13,63	6,63	1952
Forêt Classée de Kourounkoussa	2300	13,77	7	1952
Forêt Classée de Gabi Nord	560	13,26	13,07	1950
Forêt Classée de Gabi Sud	400	13,19	7,04	1950
Forêt Classée de Kandamo	4920	13,14	7,42	1952
Forêt Classée de Madarounfa	630	13,35	7,16	1950
Forêt Classée de Rignan	25,6	13,25	7,32	1952
Forêt Classée de Bakabe	2635	13,35	7,64	1956
Forêt Classée de Dan Doutchi	650	13,81	6,39	1952
Forêt Classée de Tsernaoua	2367	13,86	5,33	-
Forêt Classée de Karofane	4020	14,37	6,23	1955
Forêt Classée de Aboulboul	72	14,76	5,64	1956
Forêt Classée de Massouki	80	14,77	5,62	1956

Nom de la Forêt Classée	Superficie en Ha	Latitude	Longitude	Année de création
Forêt Classée de Bangui	3275	13,75	6,15	1954
Forêt Classée de Aboudea	175	15	5,56	-
Forêt Classée de Danfan	540	14,86	5,08	1955
Forêt Classée de Minao	60	14,74	5,4	1955
Forêt Classée de Tapkin Zaki	1070	15,03	4,93	1955
Forêt Classée de Guesselbodi	5100	13,43	2,31	1948
Forêt Classée de Niamey Aviation	1955	13,47	2,21	1940
Forêt Classée de Say	2460	13,11	2,4	1940
Forêt Classée de Tera	44 000	14,09	0,75	1954
Forêt Classée de Faira	85 00	12,96	1,7	1950
Forêt Classée de Azjoumba	675	14,4	10,19	1941
Forêt Classée de Gadabour	212	14,37	10,24	1942
Forêt Classée de Guirbo	2560	14,46	10,46	1939
Forêt Classée de Kaigam	287	14,34	10,3	1942
Forêt Classée de Kalguri	473	13,45	10,46	1956
Forêt Classée de Kelle	1670	14,26	10,13	1942
Forêt Classée de Kourabaore	460	14,31	10,19	1954
Forêt Classée de Dawambey	130	13,1	8,53	1951
Forêt Classée de Karbale	950	13,15	8,81	1950
Forêt Classée de Tchedia	250	13,08	8,56	1951
Forêt Classée de Desga	655	13,45	8,56	1942
Forêt Classée de Berbekia	1275	13,78	8,88	1942
Forêt Classée de Boulbaram	900	13,35	9,18	1955
Forêt Classée de Dan Ogoma	2827	13,77	8,44	-
Forêt Classée de Droum	1500	13,58	8,89	1952
Forêt Classée de Kissambana	1880	13,7	9,34	1950
Forêt Classée de Kongome	1840	13,76	8,27	1952
Forêt Classée de Korama	900	13,96	8,91	1952
Forêt Classée de Ilbaram	56	13,65	9,21	1956
Forêt Classée de Takeita	6720	13,66	8,57	1950

Nom de la Forêt Classée	Superficie en Ha	Latitude	Longitude	Année de création
Forêt Classée de Tounfafiram Nord	295	14,29	9,46	1953
Forêt Classée de Tounfafiram Ouest	485	14,28	9,37	1953
Superficie des forêts classées	**214 917**			

2.4. Diversité biologique de la faune sauvage =)

2.4.1. Mammifères

Le territoire nigérien se distingue par la présence de deux (2) biomes importants. Il s'agit du biome saharien au nord avec des réserves telles que la Réserve Naturelle Nationale du Termit et du Tin Toumma (RNNTT), la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT) et la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG), et du biome soudano-sahélien au sud, représenté par le Parc Régional W du Niger et ses zones connexes. Ces deux (2) biomes abritent une faune sauvage riche et variée.

Pour la faune, l'étagement bioclimatique du Niger permet de disposer d'une faune riche et variée. Cette faune est composée de 3 200 espèces animales, dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2 021 espèces soit 63% (Inezdane A.,, 1998). Parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1 112 espèces, soit 55%.

2.4.2. Aires protégées

Les Aires Protégées (AP) et les zones humides constituent le dernier refuge ou le sanctuaire de la biodiversité au Niger. En ce qui concerne les Aires Protégées à vocation faunique, le Niger en dispose dix (10) totalisant environ une superficie de 19 159 209 ha, soit 15,12% du territoire national (Tableau 7).

Tableau 7 : Liste des Aires Protégées à vocation faunique

Nom de l'aire protégée	Année de Création	Superficie en ha	Catégorie UICN	Autres classements
Parc Régional du W du Niger	1954	220 000	**II**	Patrimoine Mondial, Réserve Biosphère, Site Ramsar
Réserve Totale de Faune de	1955	76 000	**IV**	Réserve de Biosphère

Nom de l'aire protégée	Année de Création	Superficie en ha	Catégorie UICN	Autres classements
Gadabédji (RTFG)				
Réserve Totale de Faune de Tamou (RTFT)	1962	77 740	**IV**	
Réserve Partielle de Faune de Dosso (RPFD)	1962	551 920	**IV**	**Site RAMSAR, Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) du W-Arly-Pendjari, label MAB UNESCO**
Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT)	1988	6 455 500	**IV**	Patrimoine mondial UNESCO (1991), Réserve de biosphère (1997),
Sanctuaire des Adddax ou Réserve Intégrale des Addax (RIA)	1988	1 280 500	**I**	Reserve de Biosphère, zone pour la conservation des oiseaux
Réserve Naturelle Nationale du Termit et du Tin - Toumma (RNNTT)	2012	7 730 000	**IV**	
Réserve Naturelle Nationale de Kandadji (RNNK)	2017	1 206 000	**IV**	
Reserve Nationale Naturelle des Girafes (RNNG)	2024	1 560 549	**IV**	
Sanctuaire des Hippopotames ou Réserve Intégrale des Hippopotames (RIH)	2017	1 000	**I**	
Total		**19 159 209**		

Source : WDPA/Niger

Les Aires Protégées fauniques du Niger abritent d'une importante biodiversité composée d'espèces végétales et faunistiques rares ou en voie de disparition. Parmi les espèces fauniques emblématiques menacées figurent les antilopes sahélo-saharienne, comme l'addax (*Addax nasomaculatus*) et la gazelle dama (*Nanger dama*), l'oryx (*Oryx algazella dammah*) ayant récemment (années 1980) disparu ; certaines espèces de carnivores tels que le Guépard (*Acinonyx jubatus hecki*), le Lycaon (*Lycaon pictus*), le lion (*Panthera leo*), et des espèces herbivores comme l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), le damalisque (*Damaliscus korigum*), etc.

La Figure 5 illustre quelques espèces fauniques en voie de disparition rencontrées dans les AP.



(a) Addax (*Addax nasomaculatus)* dans la RNNTT



(b) Gazelle *(Gazela dama)* dans la RNNTT



(c) *Rollier d'Abyssinie* dans la Reserve RNNTT



(d) Femelle d'un Cob de Buffon(*Cobus Cob)* dans le Parc W

Figure 6: Quelques espèces d'animaux rencontrées dans les aires protégées du Niger

L'essentiel de la faune des écosystèmes des zones humides est confiné dans ces 14 sites Ramsar. Cette faune est caractérisée principalement par les espèces emblématiques suivantes : le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le varan du Nil (*Varanus niloticus*), la grue couronnée (*Balearica pavonina*), la loutre à joues blanches (*Aonyx capensis*) et la loutre à cou tacheté (*Hydrictis maculicollis*). (Tableau).Tableau 9 : Statut de conservation des espèces

Espèces	Statut de conservation national	Statut de conservation UICN
le lamantin	Intégralement protégé (liste I)	VU
l'hippopotame,	Intégralement protégé (liste I)	VU
le crocodile du Nil	Intégralement protégé (liste I)	LC
le varan du Nil	Soumise à une réglementation (liste III)	LC
la grue couronnée	Intégralement protégé (liste I)	VU
la loutre à joues blanches	Intégralement protégé (liste I)	LC

la loutre à cou tacheté	Intégralement protégé (liste I)	NT
addax	Intégralement protégé (liste I)	CR
la gazelle dama	Intégralement protégé (liste I)	EN
l'oryx	Intégralement protégé (liste I)	EW
le Guépard	Intégralement protégé (liste I)	VU
le Lycaon	Intégralement protégé (liste I)	EN
le lion	Partiellement protégé (Liste II)	VU
l'Eléphant d'Afrique	Intégralement protégé (liste I)	CR
le damalisque	Intégralement protégé (liste I)	NT

Préoccupation mineure (LC) : Espèces dont les populations sont stables ;Quasi menacé (NT) : Espèces pouvant devenir menacées si leur situation se détériore; Vulnérable (VU) : Espèces en déclin, risquant de devenir en danger ; En danger (EN) : Espèces confrontées à un risque élevé d'extinction ; En danger critique (CR) : Espèces en très grand danger d'extinction ; Éteint à l'état sauvage (EW) : Espèces ne survivant que dans des zoos ou centres de conservation.
Éteint (EX): Espèces disparues.

En ce qui concerne les girafes, le dernier comptage réalisé en 2023 dans le cadre de suivi de la population des girafes, donne un effectif de 1 148 individus (Cf. Tableau 10).

Compte tenue de l'importance écologique é, la zone a été érigée en Réserve Naturelle Nationale de Kouré par décret N°2024-115/PRN/ME/DD du 31 décembre 2024.

Le Tableau 10 présente la répartition de la population des girafes par classe d'âge et par sexe selon l'inventaire réalisé en 2023 par la Direction de la Faune de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP).

Tableau 10 : Effectif des girafes selon le sexe et la classe d'âge en 2023

Classes / Sexes	Adultes	Sub-adultes	Jeunes	Girafons	**Total**
Mâles répertoriés observés	53	6	2	0	**61**
Femelles répertoriés observées	115	3	2	0	**120**
Mâles nouvellement observés (2023)	12	10	28	29	**79**
Femelles nouvellement observées (2023)	25	7	17	22	**71**
Mâles répertoriés mais non observés	383	69	0	0	**452**
Femelles répertoriées mais non observées	356	36	0	0	**392**
Total	**944**	**131**	**49**	**51**	**1 175**
Girafes répertoriées mais sexe non identifié	0	0	0	0	0
Girafes répertoriées déclarées mortes (2021 à 2023)					27
Estimation Globale de la population des girafes du Niger pour l'année (Total -Nbr déclaré mort)					1 148

Source : DGEF, 2023

L'habitat de cette espèce se présente comme suit :

- **la zone des plateaux**, qui constitue le domaine des brousses tigrées, à végétation contractée dominée par *Combretum micranthum*, *Guiera senegalensis* et *Acacia spp*.

C’est la zone par excellence de refuge et de source de nourriture aux girafes et aux animaux domestiques pendant la saison des pluies. Elle héberge aussi quelques grands mammifères sauvages. C’est aussi une zone à vocation agro-sylvo-pastorale ;**la zone intermédiaire**, elle est aussi à vocation agro-sylvo-pastorale, située entre la vallée du Dallol Bosso et la zone des plateaux. Le couvert végétal est dominé par une strate arborée et arbustive de faible densité caractéristique des agrosystèmes sahéliens. C’est le domaine des cultures pluviales et des parcs agro-forestiers ;**la zone de la vallée du Dallol Bosso**, fortement anthropisée avec des nombreuses mares semi-permanentes et permanentes où se pratiquent la pêche, le jardinage, le maraîchage et l’exploitation du natron par les populations locales. Elle est essentiellement à vocation agricole et halieutique.

La Figure 7 presente quelques girafes dans leur milieu naturel.



Figure 7 : Troupeau de girafe (*Giraffa Camelopardalis Peralta*) dans la Réserve Naturelle Nationale de Kouré

2.4.3. Zones Humides

À l’instar des aires protégées, les zones humides constituent également des refuges essentiels pour la biodiversité faunique en offrant des habitats favorables à de nombreuses espèces.

Conscient de leur importance écologique et de leur rôle dans la conservation de la faune, le Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, a inscrit quatorze (14) zones humides d'importance internationale, couvrant une superficie totale de 7 534 289 hectares, soit 5,97 % du territoire national (Tableau 8).

Tableau 8: Listes des Zones humides du Niger désignées comme sites Ramsar

Sites	Superficie en (ha)	Année l'inscription	Désignation/Labélisation
Zone Humide du Parc National du W du Niger	385 000	1987	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide des Gueltas et Oasis de l'Aïr	4 924 100	2005	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide de la Mare de Dan Doutchi	38 250	2005	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide de la Mare de Lassouri	34 000	2005	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide de la Mare de Tabalak	107 100	2005	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide des Oasis du Kawar	339 220	2005	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Complexe Kokorou-Namga	66 829	2001	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Moyen Niger (ZHMN)	88 050	2001	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Dallol Maouri	317 520	2004	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Dallol Bosso	892 122	2004	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Moyen Niger II (ZHMN II)	38 555	2004	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du lac Tchad	338 550	2001	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Lac Madarounfa	524,4	2021	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Zone Humide du Lac Guidimouni	338,6	2021	Site RAMSAR, zone humide d'importance internationale
Total (ha)	7 534 289		

Source : WDPA/Niger

Les zones de predilection des hippopotames sont constituées par des écosystèmes de la vallée du fleuve. Ces écosystèmes comprennent, les communautés à *Echinochloa stagnina* communément appelée bourgoutière qui forme un réseau trophique pour l'ichtyofaune et les amphibiens. Ces bourgoutières se développent sur les berges des îles et forment des tapis flottants mais fixés dans la vase pendant les périodes de hautes eaux. Elles forment un habitat

favorable au développement des poissons et diverses espèces d'oiseaux et constituent une alimentation de base pour les hippopotames, les lamantins, les animaux domestiques et diverses autres espèces. Les espèces végétales caractéristiques varient en fonction de la position topographique sur les berges et la profondeur de l'eau. Les espèces caractéristiques de saison sèche sont *Echinochloa stagnina*, *Coldenia procumbens, Polygonum senegalense*, *Glynius lotoide*s. En période des hautes eaux *Coldenia procumbens* et *Glynius lotoides* disparaissent et *Echinochloa stagnina* forme des prairies aquatiques ponctuées de plage à *Polygonum senegalense.*

La Figure 7 montre quelque hippopotames dans leur milieu nauturel.



Figure 8 : groupe d'une vingtaine d'hippopotames à Firougoune

(crédit photo DFC/PR, 2020)

Concernant les hippopotames, les lamantins, les loutres, il n'existe pas de données sur toute l'intégralité de la partie nigérienne du Fleuve Niger. Les différents comptages réalisés sur quelques portions de ce fleuve ont montré qu'ils sont confinés en horde d'une dizaine d'individus, dans des refuges particuliers du fleuve. Les hippopotames de la zone du barrage de Kandadji, au nombre de 99 selon un comptage de 2008, 146 en 2013, avoisinent 200 têtes en 2019 entre Ayorou et Firgoun (DFC/PR, 2020). La mission d'inventaire des hippopotames et des oiseaux d'eau sur le fleuve Niger (Koutougou-Niamey) réalisée par la Direction de la

Faune, de la Chasse et des Parcs et Réserves en janvier 2020 a inventorié 183 individus (Tableau 11).

Tableau 11 : Effectifs des hippopotames

Site d'observation	Effectifs des hippopotames observées en 2020						
	Males			Femelles			Total
	Adulte	Subadulte	Jeune	Adulte	Subadulte	Jeune	
Tcherméka							
Koutougou	2						2
Tamoulès	2			6		1	9
Yassane							0
Baramé	2			12	6	4	24
Firgoun	2			11	4	5	22
Guénimé	1			8	1	3	13
Matan honda	1			2		1	4
Baliyam	2			14	5	4	25
Garidjo							0
Séno	1						1
Satoni	2						2
Wabon	1			3		1	5
Pompazo do	2	1		9		3	15
Farié houssa	1	3	2	8	3	4	21
Boubon	3			10	3	3	19
Kanazi	1			4		1	6
Kourtéré	1		1	9		4	15
Total	**24**	**4**	**3**	**96**	**22**	**34**	**183**

Source : DFC/PR, 2020

Diversité aviaire

Les derniers inventaires de l'avifaune aquatique au niveau national réalisés dans le cadre de l'Etude Ecologique Rapide (EER) avec les appuis financiers de l'ONG AWF en 2020, 2021 et 2022 dans les zones humides du Moyen Niger I, Moyen Niger II, du Dallol Bosso ont fait ressortir la présence de 15 047 individus, repartis en 50 espèces, appartenant à 23 Familles. (Tableau 12). Il faut noter que cette diversité aviaire est représentative des espèces au niveau de la majorité des sites Ramsar du Niger.

Tableau 12 : Oiseaux identifiés

Familles	Noms scientifiques	Noms Communs	Effectifs
Anatidae	*Dendrocygna viduata*	Dendrocygne veuf	6728
	Dendrocygna bicolor foulvus	Dendrocygne fauve	3944
	Sarkidiornis melanota	Canard casqué	160
Ardeidae	*Ardeola ibis*	Héron Garde-bœuf	772
	Ardeola ralloides	Héron crabier	458
	Ardea purpurea	Héron pourpré	1
	Ardea goliath	Héron goliath	1
	Ardea cinerea	Héron cendré	84
	Nycticorax nycticorax	Héron bihoreau	4
	Ardea melanocephala	Héron mélanocéphale	26
	Egretta alba	Grande aigrette	4
	Egretta garzetta	Aigrette garzette	259
	Aigretta intermédia	Aigrette intermédiaire	78
Columbidae	*Columba guinea*	Pigeon de Guinée	157
	Streptopelia senegalensis	Tourterelle maillée	193
	Streptopelia decipiens	Tourterelle pleureuse	66
	Oena capensis	Tourterelle du cap	40
	Streptopelia semitorquata	Tourterelle à collier	204
Threskiornithidae	*Threskiornis aethiopica*	Ibis sacré	99
	Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	1
Charadriidae	*Vanellus spinosus*	Vanneau à tête noir	41
	Vanellus spinosus	Vanneau armé	462
	Vanellus senegallus	Vanneau du Sénégal	3
	Tringa totanus	Chevalier cul-blanc	21
	Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	42
	Philomachus pugnax	Chevalier combattant	47
	Himantopus himantopus	Echasse blanche	22
Alcedinidae	*Ceryle rudis*	Martin-pêcheur pie	5
Jacanidae	*Actophilornis africana*	Jacana	157
Coraciidae	*Coracias Abyssinica*	Rollier d'Abyssinie	37
Sturnidae	*Lamprotornis caudatus*	Merle mét à long queue	41
Corvidae	*Corvus albus*	Corbeau pie	89
	Coracias abyssinica	Piac-piac	177
Accipitridae	*Ptilstomus afer*	Milan noir	55
	Accipiter toussenelii	Epervier	6
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	26
Cuculidae	*Centropus senegalensis*	Coucal du Sénégal	36
Bucerotidae	*Tochus (Lophoceros) nasutus*	Petit calao à bec noir	6
Upupidae	*Phoeniculus*	Petit moqueur noir	3

Familles	Noms scientifiques	Noms Communs	Effectifs
	aterrerimus		
	Corvinella corvina	Corvinelle	4
Musophagidae	*Crinifer piscator*	Touraco gris	9
Plocéidae	*Ploceus cucullatus*	Tisserin gendarme	129
Phalacrocoracidae	*Phalacrocorax afrcanus*	Cormoran africain	136
Rallidae	*Amaurornis favirostris*	Râle noir	68
	Fulica atra	Foulque macroule	40
Méropidae	*Merops apiaster*	Guêpier d'Europe	14
Phasianidae	*Francolinus bicalcaratus*	Francolin commun	8
Hirundinidae	*Hirundo nigrita*	Hirondelle	45
Pteroclididae	*Pterocles exuxtus*	Ganga du senegal	13
Psitttacidae	*Psitttacula krameri*	Perruche à collier	26
TOTAL = 23 familles	50 espèces		15 047

Source : EER, 2020

En outre, l'inventaire des hippopotames et des oiseaux sur le fleuve Niger, de Koutougou-Niamey réalisée en 2020 avec l'appui financier du projet GIZ WAP/GIC-WAP-NIGER a permis d'observer et d'identifier 34 espèces d'oiseaux appartenant à 18 familles.

La Figure 9 montre quelques espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire des hippopotames et des oiseaux sur le fleuve Niger, de Koutougou-Niamey réalisée en 2020.



Figure 9 : : un groupe de canard casqué à Firgoun

(crédit photo : DFC/PR S. 2020)

Les espèces d'oiseaux observées au cours de de la mission sont présentées dans le tableau suivant classées par groupe de famille.

Tableau 13: Oiseaux observés

Famille	Nom Scientifique	Nom commun	Effectifs observés	Statut
ANATIDAE	*Dendrocygna viduata*	Dendrocyne veuf	5026	RMR-SS
	Sarkidiornis melanota	Canard casqué	127	RMR-SS
ARDEIDAE	*Butorides striatus*	Héron strié	1	RDL
	Ardea cinerea	Héron cendré	72	RDL
	Bubulcus ibis	Héron garde bœuf	453	RDL
	Ardea purpurea	Héron pourpré	13	RDL/MP
	Ardeola ralloides	Héron crabier	14	RDL
	Egretta garzetta	Aigrette garzette	124	RDL
	Egretta alba	Grande Aigrette	21	RMR-SS
SCOLOPACIDAE		Chevalier combattant	25	MP
	Tringa ochropus	Chevalier culblanc	22	MP
	Actitis hypoleucos	Chevalier Guignette	16	MP
	Tringa glareola	Chevalier sylvain	21	MP
CHARADRIIDAE	*Vanellus tectus*	Vanneau à tête noire	49	RMR-SS

Famille	Nom Scientifique	Nom commun	Effectifs observés	Statut
	Vanellus spinosus	Vanneau armé ou à éperon	79	RDL
RECURVIROSTRIDAE	*Himantopus himantopus*	Echasse blanche	12	MP
ALCEDINIDAE	*Ceryle rudis*	Martin pêcheur pie	26	RDL
JACANIDAE	*Actophilormis africana*	jacana a poitrine dorée	38	RMR-SS
CORACIIDAE	*Coracias abyssinica*	Rollier d'Abyssinie	7	RMR-SS
THRESKIORNITHIDAE	*Threskiornis aethiopica*	Ibis sacré	30	MR-SS
PHALACROCORACIDAE	*Phalacrocorax afrcanus*	Cormoran africain	261	RDL
CUCULIDAE	*Centropus senegalensis*	Coucal du senegal	1	R
PANDIONIDAE/ ACCIPITRIDAE	*Circus aeruginosus*	Busard de roseaux	6	MP
	Micronisius gabar	Autour gabar	1	RMR-SS
	Melierax metabates	Autour sombre		
	Milvus migrans	Milan noir	3	RDL
MUSOPHAGIDAE	*Crinifer piscator*	Touraco gris	3	R
STURNIDAE	*Lamprotormis pulcher*	Choucador à ventre roux	60	R
	Lamprotornis caudatus	Merle métallique à longue queue Merle métallique	28	R
PHASIANIDAE	*Francolinus bicalcaratus*	Francolin à double éperon	4	R
BURHINIDAE	*Burhinus senegalensis*	Œdicnème du Sénégal	6	RDL
BUCEROTIDAE	*Tockus erythrorhynchus*	Petit calao à bec rouge	2	R
GLAREOLIDAE	*Pluvianus aegyptius*	Pluvian d'Egypte	6	RDL
Total famille : 18 familles d'oiseaux observées pour 34 espèces				

Source : DFC/PR, 2020

R : Résident ; **RDL :** Résident-Déplacement-Locaux; **RMR-SS:** Résident-Migrateur Régionaux-Saison sèche; **M :** Migrateurs ; **MP :** Migrateurs Paléarctique ; **RDL/MP :** Résident-Déplacement-Locaux/ Migrateurs Paléarctique; **MR-SS :** Migrateur Résident Saison Sèche

Diversité ichtyologique

Les séances d'identification conduites par African Wildilife Foundation (AWF) en 2019, 2020 et 2021 dans le cadre de l'Etude Ecologique Rapide au niveau des débarcadères des zones humides du Moyen Niger , Moyen Niger II, le Dallol Bosso, le Dallol Maouri sud, la

zone humide du Parc National du W du Niger et les entretriens avec les populations des pêcheurs, ont permis de dresser la liste des espèces de poissons présentes observées, la liste des espèces presentes non obervées et la liste d'espèces disparues dans ces milieux humides. Au terme de cette étude, 45 espèces de poissons ont été identifiées, six (6) ont été déclarées presentes non identifiées et une disparue. Ces 45 espèces de poissons identifiées sont réparties dans 16 familles (Tableau 14) .

Tableau 14 : Liste des espèces présentes observées, présentes non observées et disparues

N°	Espèces observées	Famille	Espèces présentes non observés	Espèces disparues
1	*Clarias gariepinus*	Claridae	*Paraphiocephalus obscura*	*Nannocharax occidentalis*
2	*Mormyrus rume*	Mormyridae	*Stenopoma kingslee*	
3	*Hydrocynus forskali*	Characidae	*Gymnarchus niloticus*	
4	*Citharinus citharus*	Citharinidae	*Heterotis niloticus*	
5	*Alestes baremoze*	Characidae	*Tetroodon lineatus*	
6	*Chrysichthys nigrodigitatus*	Claroteidae	*Siluranodon auritus*	
7	*Synondontis batensoda*	Mochokidae		
8	*Labeo senegalensis*	Cyprinidae		
9	*Lates niloticus*	Latidae		
10	*Auchenoglanis biscutatus*	Claroteidae		
11	*Bagrus bayad*	Bagridae		
12	*Labeo coubie*	Cyprinidae		
13	*Shilbe mystus*	Shilbeidae		
14	*Alestes nurse*	Characidae		
15	*Tilapia zilii*	Cichlidae		
16	*Tilapia galilea*	Cichlidae		
17	*Oréochromis niloticus*	Cichlidae		
18	*Distichodus rostratus*	Distichodontidae		
19	*Distichodus brevipinis*	Distichodontidae		
20	*Protopterus annectens*	Protopteridae		
21	*Synodontis schall*	Mochokidae		
22	*Bagrus docmack*	Bagridae		
23	*Malapterurus electricus*	Malapteruridae		
24	*Mormyrus macrophthalmus*	Mormyridae		
25	*Synondontis sorex*	Mochokidae		
26	*Hetrobranchus bidorsalis*	Claridae		
27	*Clarotes laticeps*	Claroteidae		
28	*Chrysichthys walkeri*	Claroteidae		
29	*Polyterus senegalus*	Polypteridae		
30	*Hyperopisus bebe*	Mormyridae		

N°	Espèces observées	Famille	Espèces présentes non observés	Espèces disparues
	occidentalis			
31	*Parachanna obscura*	Channidae		
32	*Citharinus latus*	Citharinidae		
33	*Clarias anguillaris*	Claridae		
34	*Hemisynodontis*	Mochokidae		
35	*Synodontis violaceus*	Mochokidae		
36	*Chrysichthys auratus*	Claroteidae		
37	*Auchenoglanis occidentalis*	Claroteidae		
38	*Hemichromis fasciatus*	Cichlidae		
39	*Hemichromis bimaculatus*	Cichlidae		
40	*Campylomormyrus tamandua*	Mormyridae		
41	*Hippopotamyrus pictus*	Mormyridae		
42	*Mormyrops audoti*	Mormyridae		
43	*Hydrocynus brevis*	Characidae		
44	*Brycinus macrolepidatus*	Characidae		
45	*Distichodus engycephalus*	Distichodontidae		

Source : Etude Ecologique Rapide (EER) 2022

Reptiles :

Serpents (46 espèces)

Crocodiles (1 seul espèce le *crocodylus suches*)

Varans :

Terrestres

Aquatiques

Tortues (8 espèces) :

Terrestres

Aquatiques

Geeko

Scinques

Lézards (26 espèces)

5 *gekkonidés* ; 4 *Agamides* ; 4 l*acertides* ; 8 *scincidés* ; 3 *Caméléonidés* ; 2 *Varanidés*

III. Menaces sur la Diversité Biologique au Niger

Le Niger regorge d'importantes ressources biologiques confrontés à diverses menaces qui persistent et varient d'une composante à une autre.

3.1. Diversité Biologique agricole

Au plan agricole, les Changements d'Affectation des Terres entraînent une perte de biodiversité notamment les espèces locales, à cela, s'ajoute l'érosion génétique qui réduit la variété des cultures disponibles. De plus, plusieurs variétés de cultures de manioc, de fonio, de sorgho, de mil, de niébé, de gombo, etc, sont en voie de disparition. Ces disparitions sont souvent dues à la préférence pour des cultivars à forte valeur marchande ou culturelle, au détriment des variétés locales, souvent plus adaptées aux conditions locales mais moins rentables ou plus longues à produire. La réduction de la disponibilité des semences, les sécheresses successives, la baisse de la pluviométrie, et le raccourcissement de la saison des pluies accentuent cette tendance. Aussi, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les feux de brousse et les sécheresses récurrentes affectent gravement les écosystèmes agricoles entrainant des conséquences sur la diversité biologique du milieu.

Les autres menaces incluent également les changements, l'utilisation abusive des intrants à travers les subventions néfastes (incitations financières, fiscales ou réglementaires qui encouragent des activités nuisibles à la biodiversité) pour la biodiversité, la non-maîtrise des techniques de conservation et les impacts négatifs des politiques agricoles telles que : la mécanisation et la modernisation des cultures.

3.2. Faune domestique ou d'élevage

Les principales menaces qui pesent sur la diversité biologique de la faune domestique au Niger sont interconnectées et renforcées par des facteurs environnementaux et humains. Les sécheresses récurrentes et l'insuffisance de points d'eau limitent l'accès aux ressources essentielles, ce qui réduit la disponibilité des habitats et affaiblit la résilience des populations animales. La modification des biotopes, le surpâturage, ainsi que la colonisation des espaces par des espèces envahissantes terrestres peu ou non appétées, contribuent à la dégradation des parcours et à la perte de diversité génétique

De plus, les maladies animales (épizooties), combinées aux facteurs climatiques, induisent la dégénérescence génétique de la faune domestique et conduisent également à une menace de

disparition de races animales pures telles que les Ovins (Bororo), les Bovins (Djelli, Koundoum, Balami, Bali Bali et Kouri), accentuant ainsi la vulnérabilité de la diversité génétique de la faune domestique.. A titre d'exemple selon une étude réalisée en 2011, les races Koundoum et Kouri disparaitront si rien n'est fait du fait des changements climatiques (CNEDD, 2011).

Les problemes securitaires, les conflits commuanuataires liés à la gestion des ressources naturelles d'une part ainsi que la difficulté d'accès aux services vétérinaires et aux financements d'autre part limitent la capacité à préserver et à gérer efficacement cette biodiversité.

En somme, ces pressions combinées reduisent la capacité de résilience de la faune domestique.

3.3.Forêts et plantes ornementales

Les forêts et les plantes ornementales sont confrontées à de nombreuses menaces qui mettent en péril leur diversité biologique. La pression démographique, les sécheresses récurrentes, et la vulnérabilité accrue face aux changements climatiques fragilisent les écosystèmes. L'exploitation anarchique des forêts, le défrichement agricole non contrôlé, ainsi que les pratiques inappropriées de prélèvement des produits forestiers ligneux et non ligneux, notamment l'exploitation des fruits immatures, contribuent à la perte de la DB des forêts. Les feux de brousse et les mutilations d'arbres pour le fourrage accentuent cette situation. Ces facteurs entraînent la disparition progressive de nombreuses espèces herbacées et ligneuses, telles que *Cyperus conglomeratus*, *Cymbopogon giganteus*, *C. proximus*, *Cyperus jeminicus, Aristida pallida*, ainsi que 22 autres espèces ligneuses, menaçant ainsi la biodiversité et l'équilibre écologique des forêts et des plantes ornementales. Ces facteurs sont aussi accentués par l'insuffisance de suivi administratif, la non-actualisation des plans d'aménagement et la faible application des réglementations en vigueur.

3.4.Faune sauvage

Le Niger fournit des efforts pour la préservation de la DB. Cependant, force est de constater que les menaces persistent et reste toujours d'actualité tant pour la diversité de la faune sauvage terrestre et aquatique. En effet, des nombreuses espèces terrestre et aquatique sont gravement menacées principalement par le braconnage, la surpêche, la fragmentation/perte des habits naturelles, l'avancé du front agricole, l'ensablement/envasement des cours d'eau, l'insécurité (banditismes armés, menaces terroristes) dans les AP, les pollutions diverses, les

feux de brousse, etc. A cela s'ajoutent les impacts des changements climatiques, la faible application de la réglementation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.
Aussi, l'insuffisance d'autofinancement et la mauvaise gouvernance des AP, des zones humides et les autres zones d'importances pour la DB ont des incidences négatives sur la faune sauvage dans ces milieux.

3.5. Oasis, cuvettes et oueds

Les oasis sahariennes sont confrontées à une série de menaces qui compromettent leur équilibre écologique et leur pérennité. Les sécheresses récurrentes et la baisse de la nappe phréatique fragilisent les écosystèmes et leurs fonctionnements écologiques. L'ensablement des cuvettes oasiennes, l'érosion éolienne et hydrique, ainsi que la salinisation des terres accélèrent la dégradation des sols et entraînent une perte de biodiversité et une diminution des ressources naturelles. Les autres menaces sont liées à l'exploitation pétrolière et minière, qui entraînent la pollution des sols et des ressources en eau, compromettant la biodiversité locale. Les mauvaises pratiques de maraîchage, telles que l'usage excessif d'intrants chimiques et la surexploitation des terres, accélèrent la dégradation des sols.

IV. Défis et contraintes en matière de gestion de la Diversité Biologique au Niger

4.1.Défis

La biodiversité au Niger est confrontée à plusieurs défis majeurs, il s'agit, entre autres :

- une connaissance exhaustive du potentiel en DB ;
- une préservation du potentiel existant ;
- la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures favorisant la gestion et la conservation du potentiel existant ;
- la valorisation de la biodiversité

4.2. Contraintes

Les contraintes majeures à la conservation de la biodiversité au Niger sont entre autres :

- insuffisance des ressources financières allouées à la gestion de la DB par l'Etat ;
- faible prise en compte des connaissances endogènes par la recherche scientifique ;
- faible capacités techniques et technologies de la gestion durable de la DB;
- ;
- insuffisance de données scientifiques actualisées sur la DB ;
- insuffisance de la sensibilisation sur la gestion, la conservation et la protection de la biodiversité.

V. Actions en matière de gestion et valorisation de la Diversité Biologique

Face à ces défis énumérés, il est nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des actions majeures et durables en faveur de la DB tout en prenant en compte les problématiques globaux de l'environnement et du développement durable. Ces actions concernent les thématiques suivants :

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- Protection et gestion des aires protégées et des zones humides ;
- Restauration des écosystèmes dégradés ;
- Renforcement de la recherche, de la connaissance et du suivi ;
- Promotion de l'éducation, la communication, l'information et la sensibilisation sur la DB ;
- Valorisation durable de la Diversité Biologique ;
- Mobilisation des ressources financières et partenariats

5.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Il s'agit à ce niveau de :

- veiller à l'application des textes législatives et réglementaires qui régissent la gestion de la DB ;
- intégrer systématiquement la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, élevage, mines, tourisme, etc.) ;
- renforcer la coordination et la synergie entre les acteurs (pour éviter le conflit des compétences, la capitalisation des pratiques, l'appropriation des actions, etc.) ;
- renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la gestion durable de la DB à tous les niveaux (institutions étatiques, institutions de recherche et de formation, les Organisation de la société civile, les privés, les communautés locales etc.) pour une mise en œuvre efficace.

5.2. Protection et gestion des aires protégées et des zones humides

A ce niveau, il s'agit, entre autres de :

- doter les AP et les zones humides de plans d'aménagement et de gestion ;
- promouvoir l'autofinancement des AP, des zones humides et des zones importance pour la DB ;
- lutter contre le braconnage et le trafic illégal de faune sauvage

- renforcer la surveillance écologique (utilisation de drones, SIG, Agents forestiers formés) dans les AP, les zones humides et les zones importance pour la DB ;
- promouvoir la cogestion avec les communautés locales autour des AP et les zones humides ;
- former les gestionnaires des AP sur les outils de gestions des AP ;
- mettre en place des infrastructures et équipements (routes, bâtiments, postes avancés, véhicules, moto, pirogues, etc.) pour la gestion des AP ;
- réduire l'utilisation des pesticides et intrants chimiques sur la biodiversité dans les zones humides.

5.3. Restauration des écosystèmes dégradés

Il s'agit de réaliser les activés suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des cuvettes et des oasis ;
- réhabiliter les écosystèmes des zones humides (sites Ramsar) pour le maintien et le renforcement des fonctions écologiques ;
- réhabiliter les terres agricoles, sylvicoles et pastorales ;
- stabiliser les dunes (installation des haies vives, brise vents et plantations d'alignement) ;
- protéger les berges de koris ;
- réaliser des bandes pare feux ;
- réaliser des plantations ;
- promouvoir la régénération naturelle assistée ;
- lutter contre les plantes envahissantes terrestres et aquatiques ;
- réaliser l'ensemencement des herbacées ;
- aménager les espaces verts ;
- phyotorestauration ou biorestauration dans les zones minières ;
- protéger les autres peuplements forestiers (cuvettes, oasis etc.)
- réhabiliter les forêts classées.

5.4.Renforcement de la recherche, de la connaissance et du suivi

Le renforcement de la recherche, la connaissance et du suivi de la DB se fera à travers les activités suivantes :

- poursuivre l'inventaire des espèces fauniques et floristiques, y compris les espèces endémiques et menacées ;

- renforcer la recherche sur les espèces peu connues : poissons, champignons, algues, insectes, etc. ;
- poursuivre la capitalisation des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles ;
- identifier et capitaliser les bonnes pratiques endogènes de préservation, de protection et de valorisation de la DB ;
- mettre en place un système national de suivi de la biodiversité basé sur des indicateurs fiables ;
- actualiser les Fiches Descriptives Ramsar (FDR) ;
- capitaliser les résultats de recherche dans le domaine de la DB ;
- identifier les thèmes devant faire l'objet de recherche sur la DB ;
- établir un plan de recherche sur la DB ;
- favoriser les publications scientifiques sur la DB ;
- mettre en place des bases de données accessible à tous ;

5.5. Promotion de l'éducation, la communication, l'information et la sensibilisation sur la DB

Il s'agit, entre autres :

- développer des outils de communication, d'informations et de sensibilisation sur la DB adapté ;
- promouvoir l'éducation environnementale ;
- sensibiliser les populations sur l'importance de la DB pour le développement socio-économique par des campagnes médiatiques, théâtres-forums, radios communautaires, etc.
- promouvoir des pratiques agricoles et pastorales durables.

5.6. Valorisation durable de la Diversité Biologique

La valorisation de la DB se fera à travers les activités suivantes :

- promouvoir les chaines de valeurs basées sur la DB (moringa, datte, niébé, chèvre rousse de Maradi, etc.) ;
- promouvoir des espèces à haut potentiel de valorisation ;
- promouvoir l'écotourisme dans les zones riches en biodiversité (Aïr, Ténéré, Parc w, zones humides, etc.) ;
- soutenir la certification et la labellisation des produits issus de la biodiversité ;

- évaluer la contribution de la DB dans l'économie nationale afin d'orientes les politiques générales et d'investissements.

5.7. Mobilisation des ressources financières et partenariats

Il s'agit, entre autres de :

- mettre en œuvre les mécanismes de financement innovants (paiements pour services écosystémiques, crédit carbone, impôts et taxes etc.) pour la DB ;
- concevoir et mettre en œuvre les programmes et projets bancables sur la DB ;
- renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds, le secteur privé ;
- s'assurer de l'intégration de la biodiversité dans la planification budgétaire ;
- opérationnaliser le Fonds national sur l'Environnement.

Conclusion

Le Niger dispose d'une diversité biologique riche et variée, qui procure des avantages écologiques, économiques, sociaux et culturels pour les populations. Elle se trouve essentiellement dans des écosystèmes variés, allant des aires protégées aux zones humides, en passant par les forêts, les plaines, les oasis, les cuvettes et les oueds, abritant une flore et une faune diversifiées. Cette biodiversité représente un capital naturel essentiel pour les moyens de subsistance et l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pharmacopée traditionnelle, l'artisanat, le tourisme.

Cependant, ce potentiel est de plus en plus menacé par la dégradation/fragmentation des habitats naturels, la surexploitation des ressources, l'expansion et les mauvaises pratiques culturales, les effets des changements climatiques, les pollutions diverses, la prolifération des espèces envahissantes. A cela, s'ajoute la mauvaise gouvernance des ressources naturelles. Ces menaces compromettent la capacité de résilience et les fonctions écologiques des écosystèmes ainsi que leur biodiversité affectant les services écosystémiques rendus et réduisent la résilience des communautés face aux crises climatiques.

Face à cette situation , il est impératif de renforcer la gestion durable des ressources naturelles à travers des actions concrètes. Cela passe par une meilleure connaissance des espèces et de leurs habitats, la protection des espèces menacés et la valorisation économique durable des ressources biologiques.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir un soutien politique fort, d'impliquer les communautés locales dans les efforts de conservation, renforcer les capacités techniques et humaines et mobiliser les financements innovants.

La révision de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) constitue une étape stratégique. Elle est une opportunité pour répondre aux priorités nationales et contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du CMB.

Référence bibliographique

Aboubakar G., 2016 : Etude de la problématique oasienne au Niger, 57p.

CNEDD, 2014. Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition. Niamey-Niger, 101p.

Inezdane A., 1998 : Inventaire des éléments de la Diversité Biologique animale, 268p

CNEDD, 2020 : Gestion des ressources naturelles en matière d'Accès aux ressources génétiques et Partages des Avantages (APA),79p.

CNEDD, 2021 : Etat de l'environnement au Niger 4ème rapport national, 223p.

AWF, 2022 : Etude écologique rapide de la réserve partielle de faune de Dosso.

CNEDD, 2024a : Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière d'Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages (SN/RG/APA), 55p

CNEDD, 2024b : rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre,227p

Djima I.T., 2013: Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l'Ouest du Niger. Thèse unique de doctorat de l'UAMD. Niamey-Niger, 191p.

FAO, 2020 : Evolution des ressources forestières mondiale, 66p.

Lenormand C., **Jahiel Michel**. 1987: Compte-rendu d'exécution technique et financière pour l'exercice 1987. Niamey : INRAN, 48 p.

INS, 2024 : Annuaire statistique 2019-2023, édition 2024, 222p

MAG, 2021 : Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales (CNEV), 307p.

ME, 2022 : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025, 43p

Saadou M., 1998 : Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la Biodiversité végétale, Niamey-Niger, 62p.

DGEF, 2023 : Rapport sur l'inventaire des girafes

MESU/DD, 2020 : Rapport de mission de l'inventaire des hippopotames et des oiseaux sur le fleuve niger koutougou-niamey, 19p.

Girard. Pet Munier. P, 1980 : Mission Palmeraies en République du Niger. Niamey

Ministère du Développement Agricole, 2008 : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC), 73p.